

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole,
du 21 novembre 2025
Arrêté portant mise à jour du
Plan local d'urbanisme de la
commune de Verneuil-sur-
Vienne
N° 27485
Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles
L111-1 et L111-2
Vu la délibération en date du 4 avril 2019 approuvant le
Plan local d'urbanisme de la commune de Verneuil-sur-
Vienne
Vu notamment les documents et les plans annexés, à
savoir :
- le texte des servitudes d'utilité publique de la commune
de Verneuil-sur-Vienne
- le plan des servitudes d'utilité de la commune de
Verneuil-sur-Vienne
Le présent arrêté est mis à jour au fil des documents annexés au présent arrêté
et de la date de publication de l'arrêté de mise à jour suivante.
- La mise à jour des servitudes d'utilité publique notamment la servitude d'utilité
publique de protection du domaine public ferroviaire (D2) introduite par son
prolongement.
ARTICLE 1. Le présent arrêté est effectué sur les documents tenus à la disposition du
public à la mairie de Verneuil-sur-Vienne et au siège de Limoges Métropole à la date du
21 novembre 2025.
ARTICLE 2. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Verneuil-sur-Vienne et au
siège de Limoges Métropole, durant un mois.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole
Signature électronique le 21/11/2025
Publié le vendredi 23 novembre 2025
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le
tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à
compter de sa publication.

ARRÊTÉ

Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de la commune de Verneuil-sur-Vienne

1 DOCUMENT - Publié le 21 Novembre 2025

 **27485.pdf**
(.pdf, 8,0 Mo)

 **TÉLÉCHARGER**